

CODE DE VIE

ÉTÉ 2026



CAMP DE JOUR LE TSUNAMI DE LAURIER-STATION

Le parent devra remplir un formulaire par enfant.

À lire avec votre enfant avant le début du camp.

Fondé sur la mission du camp de jour Le Tsunami, le code de vie a pour objectif que chaque enfant se développe de façon harmonieuse. Ces règles s'adressent à tous les parents et enfants inscrits au programme Camp de jour ainsi qu'aux membres du personnel.

RESPECT DE SOI

- 1) Je m'engage à porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités.
- 2) Je m'engage à porter un équipement de protection approprié par mesure de sécurité, lorsque requis. Par exemple, la veste de flottaison ou le port du casque à vélo.
- 3) Je m'engage à apporter des collations et des repas sains et sans traces de noix ou d'arachides.
- 4) Je m'engage à manger ma collation au moment désigné par mon animatrice ou animateur.

RESPECT DES AUTRES

- 1) Je m'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les autres, en gestes et en paroles.
- 2) Je m'engage à respecter les consignes pour le bon fonctionnement des activités.
- 3) Je m'engage à respecter les biens des autres et ceux mis à ma disposition.
- 4) Je m'engage à ranger le matériel utilisé en tout temps (matériel, déchets, sacs, boîtes à lunch, etc.).
- 5) Je m'engage à avoir une attitude positive lors des activités du camp de jour.
- 6) Je m'engage à gagner humblement et à perdre dignement.
- 7) Je m'engage à demeurer en tout temps en présence de mon groupe et de mon animatrice ou animateur (autant lors des déplacements que des activités).
- 8) Je m'engage à m'exprimer calmement et je recherche des solutions bienveillantes.

CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT

Lors d'un manquement au code de vie concernant le respect des autres, le personnel appliquera certaines conséquences en respectant une gradation. Il est important de comprendre que chaque moyen a pour but de faire cesser un comportement inadéquat et d'offrir un moment de réflexion et de planification lors duquel les parents seront interpellés pour trouver des pistes de solution avec l'équipe d'animation, l'enfant et son intervenant s'il y a lieu.

Veuillez prendre note que des **gestes plus graves** entraînent des conséquences immédiates pour l'enfant ou pour autrui. Chaque situation sera évaluée individuellement et **selon la gravité des actes**. Il est possible que l'expulsion pour une ou plusieurs journées soit appliquée automatiquement, sans avertissement écrit au préalable. De plus, si **nous jugeons que la situation requiert la prise en charge parentale nous pourrions vous joindre afin que vous veniez chercher votre enfant immédiatement.**

Afin de respecter les réalités de certains enfants qui fréquentent nos sites d'activités, il se peut que l'application des conséquences soit légèrement différente.



NOM DE L'ENFANT : _____

SIGNATURE DU TUTEUR : _____

DATE : _____